

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008  
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-6-3

Séance du vendredi 26 septembre 2008

**Contrat Cadre Pluriannuel  
(C 013)  
Contrats pluriannuels d'assainissement avec  
le SIVOM de DIEFMATTEN-FALKWILLER-GILDWILLER-HECKEN  
et la Ville de MASEVAUX**

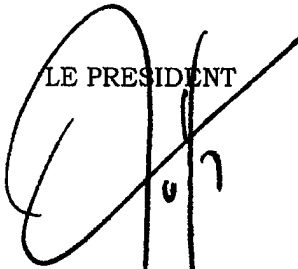
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/1 - 6<sup>ème</sup>/04 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au 4<sup>ème</sup> Contrat Cadre Pluriannuel,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en date du 21/05/2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les projets de contrats pluriannuels d'assainissement avec le SIVOM de DIEFMATTEN-FALKWILLER-GILDWILLER-HECKEN et la Ville de MASEVAUX, dont la signature n'emporte aucune inscription budgétaire complémentaire, les diverses opérations s'inscrivant dans les enveloppes annuelles classiques,
- autorise le Président à signer les documents joints au rapport.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER